

# DESCRIPTION DE LA MOTOCYCLETTE (SCOOTER) TYPE P

Construite par les "Ateliers de la Motobécane"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

**Marque** — MOTOBÉCANE — **Type** P — **Genre** — MOTOCYCLETTE (Scooter).

**Nombre de places assises** (y compris le conducteur). — 1. — Possibilité d'adapter un tan-sad (pour un passager).

**Nom et adresse du constructeur**. — ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine).

## 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

**Nombre de roues**. — 2.

**Roue motrice** — Arrière.

**Constitution du cadre**. — En tube d'acier soudé.

**Carrosserie**. — Tablier, garde-boue avant, garde-boue arrière, repose-pieds pour passager, réservoir, boîte à outils et panneaux en tôle d'acier 10/10°.

**Roues**. — Interchangeables à voile plein avec pneumatiques 3,5 × 10.

**Emplacement et disposition du moteur**. — A la partie inférieure du cadre, derrière la poutre maîtresse.

## 2. - DIMENSIONS ET POIDS

**Empattement extrême**. — 1 m. 19

**Dimensions maxima du véhicule**. — Longueur totale : 1 m. 78 — Largeur totale : 0 m. 72 - Hauteur : 1 m. 01.

**Poids du véhicule**. — 98 kg.

## 3. - MOTEUR

**Type** — A explosion - Cycle 2 temps - Monocylindrique - Alésage 59  $\frac{m}{m}$  - Course 54  $\frac{m}{m}$  - Cylindrée 147,635 cm<sup>3</sup>.

**Taux de compression** — 6,8

**Puissance administrative** — 2 Ch.

**Carburant normalement utilisé** — Mélange d'essence et d'huile 2 temps.

**Réservoir de carburant**. — En tôle d'acier, soudé, fixé latéralement sur la partie droite du tube central du cadre fermé par un bouchon en matière plastique, contenance 7 litres.

**Régime de rotation du moteur**. — 5.000 t/m. - Correspondant au couple maximum : 3.500 t/m.

**Echappement**. — Un tube de diamètre intérieur de 32  $\frac{m}{m}$  et de longueur 0 m. 25 débouche par une queue percée de trous dans une chambre cylindrique à section droite sensiblement elliptique de 282  $\frac{m}{m}$  de longueur, 186  $\frac{m}{m}$  de largeur et 67,5  $\frac{m}{m}$  de hauteur divisée en trois dans sa longueur par deux plaques ajourées, l'ensemble du pot étant tapissé de soie de verre. Les gaz débouchent dans l'atmosphère par une queue de sortie de diamètre intérieur 18  $\frac{m}{m}$  et de longueur 0 m 390. Le volume du système d'échappement est d'environ 3 litres. Le bruit produit par le véhicule, mesuré à 10 mètres de son point de passage à la vitesse de 60 km/h. est inférieur à 85 phones.

**Alimentation du moteur**. — Carburateur à niveau constant type F 17 commandé par poignée tournante à main droite. Le carburateur est muni d'un filtre d'aspiration.

**Allumage**. — Par volant magnétique haute tension NOVI.

**Graissage** — Par mélange d'huile à l'essence. Huile de boîte de vitesse 0 L 350 environ.

**Refroidissement**. — Par air forcé fourni par une soufflante aspirant sous le panneau droit et refoulant derrière le panneau gauche.

## 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

**Embrayage**. — A disques multiples travaillant à sec, commandé par manette au guidon à main gauche.

**Boîte de vitesses**. — A 3 vitesses, commandées par poignée tournante à main gauche.

**Démultiplication de la transmission**. — Un pignon de 28 dents, solidaire de l'arbre moteur, engrène avec une roue de 79 dents solidaire de l'arbre de boîte de vitesses.

Un pignon de 17 dents, solidaire de l'arbre de sortie de la boîte de vitesses, entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, une roue de 33 dents, solidaire de la roue arrière.

Combinaisons de vitesses	Rapports de la boîte	Transmission secondaire	Démultiplication totale
1 <sup>re</sup>	$\frac{79}{28} \times \frac{26}{17} \times \frac{27}{15} = 7,77$	$\frac{33}{17} = 1,94$	15,07
2 <sup>e</sup>	$\frac{79}{28} \times \frac{26}{17} \times \frac{16}{16} = 4,32$	1,94	8,39
En prise directe	$\frac{79}{28} = 2,82$	1,94	5,47

Avec des pneumatiques de 3,5 × 10 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1 m. 28) au régime du moteur de 1.000 tours/minute, la vitesse atteinte est de :

### Combinaison de vitesses

1<sup>re</sup> Vitesse

2<sup>e</sup> —

Prise directe

### Vitesse en Kilomètres-heure

5 Km/h.

9 Km/h.

14 Km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 70 km/h.

**Indicateur de vitesse**. — Incorporé dans le phare.

## 5. - SUSPENSION

**Avant.** - Par balancier avec anneaux Neiman.

**Arrière.** - Par ensemble oscillant bras moteur en alliage léger articulé sur silent-bloc. Suspension par évid-gom caoutchouc monté en opposition avec un ressort.

## 6. - FREINAGE

**Frein avant.** - A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 130 <sup>mm</sup>, commandé par câble et un levier à main droite. Les mâchoires sont munies de garnitures en Ferodo, de largeur 20 <sup>mm</sup>. La surface active de l'ensemble des deux garnitures est de 50 cm<sup>2</sup>.

**Frein arrière.** - A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 130 <sup>mm</sup>, commandé à l'avant par pied droit, par câble. Mêmes mâchoires que le frein avant.

## 7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 130 <sup>mm</sup> de diamètre, monté sur rotule permettant le réglage et comportant : Un feu de route - Un feu de croisement, type agréé sous le numéro ABTP 518. Un feu de position.

Hauteur minimum, le véhicule étant à pleine charge : 0 m. 90.

Hauteur maximum, le véhicule étant à vide : 0 m. 94.

Le volant magnétique alimente, en outre, un feu rouge arrière, situé sur le garde-boue à la hauteur 0 m. 56, avec éclairage de la plaque de police.

Le commutateur est au guidon, à main droite.

Le véhicule est muni d'un catadioptré, agréé par l'Administration sous le n° TPV 329 et d'un avertisseur sonore agréé sous le n° T.P.A.V.M. 238.

## 8. - DIVERS

Le véhicule comporte un miroir rétroviseur fixé sur le guidon, à gauche.

Le scooter est muni d'une plaque métallique de constructeur fixée sur le support de selle, portant le nom du constructeur, l'indication du type, le numéro d'ordre dans la série du type, et la cylindrée.

L'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés à froid sur le support de selle et encadrés du poinçon du constructeur.

Le numéro du moteur est frappé sur le carter de chaîne.

Le numérotage dans la série du type commence au numéro 90.001.

## PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées, à la demande du Constructeur, le 2 Avril 1958, que le véhicule n° 90.001 à moteur n° 90.002 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE Type P satisfait aux dispositions des articles 169, 170, et 172 à 183, en ce qui concerne pour l'article 182 l'application de l'article 97, du décret du 10 Juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (Code de la route) et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé

Enregistré sous le N° A.A. 133-58

A Paris, le 14 Avril 1958

L'Ingénieur en Chef des Mines,

(Signé : Héliot)

Vu :

Paris, le 14 Avril 1958

L'Ingénieur des Mines,

(Signé : Pertus)

A Paris, le 14 Avril 1958

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(Signé : Flageolet)

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné Madame VINCENT représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE", 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Motocyclette (Scooter).	6 Puissance administrative : 2 chevaux.
2 Marque : Motobécane.	7 Carrosserie :
3 Type : P.	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1 (avec tan-sad : 2).
4 N° dans la série du type : cadre ..... moteur .....	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 98 kgs.
5 bis Cylindrée (en cm <sup>3</sup> ) : 147 cm <sup>3</sup> 635. 2 ou 4 temps : 2 temps.	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : ..... d'un ensemble : .....

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le .....  
pour être livré à .....

Fait à ..... le .....  
(Signature)

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".